



Construction d'un immeuble sur terrain non viabilisé

Par **verso**, le **21/04/2022 à 18:49**

Bonsoir,

Quelles mesures à prendre contre un coloti s'il commence des travaux de construction alors que le terrain n'est pas viabilisé ?

Le PC accordé indique que son titulaire doit viabiliser le terrain avant de commencer la construction.

Il n'y a pas d'arrivée de eau sur le terrain ni en limite du terrain sur la voie privée

Par **beatles**, le **03/05/2022 à 10:25**

[quote]La dictature censure toutes critiques et agresse la démocratie.[/quote]

Bonjour,

Vous pouvez toujours le signaler à l'autorité qui a délivré l'autorisation (la Mairie) qui vous informera peut-être qu'il existe une dérogation.

Cdt.